

cette permission, ce capitaine fut arrêté en Savoie, conduit dans les prisons du Parlement, qui le condamna à être roué vif ; ce qui fut en 1601. Le pré où l'exposition fut faite est appelé encore à présent le pré de la Roue. Il fut exécuté à Trévoux (1). »

Aubret commet ici, sur la date de cet événement, une erreur que tous les historiens de Dombes ont répétée après lui. Le Laboureur n'y est point tombé, et reporte la mort du dernier de ces *Rencé* à l'an 1590. (*Loc. cit.*, note 8.)

Ce qui prouve l'exactitude de cette dernière date, c'est un arrêt du Parlement de Dombes du 1^{er} avril 1592, rapporté par Aubret lui-même, tome III, p. 418.

Alexandre de Rancé, dont il s'agit dans cet arrêt, était le frère de la victime du capitaine Tourbes. Mais comme il appartenait à l'Église, étant aussi chanoine de Saint-Paul de Lyon, il était par là incapable de posséder cette seigneurie de Gletteins, à cause du service de guerre auquel elle était assujettie (2). Yves de Rancé, son autre frère, était mort en la guerre des Flandres, sous le duc d'Anjou, à la suite du duc de Montpensier (3). Les deux filles issues du mariage de Philibert de Rancé avec Anthoinette de Gaspard, furent donc déclarées ses héritières : l'aînée, Anthoinette de Gletteins, porta partie de ce fief audit seigneur de Varennes-Rappetour (4), gentilhomme lyonnais,

(1) *Dombes*, t. I^{er}, p. 36.

(2) En 1466, le duc Jean II de Bourbon avait fait sommer frère Guillaume de Varas, religieux de Saint-Benoît, acquéreur de Gletteins que lui avait aliéné Michel de Rancé, de mettre ce château hors de sa main, et de le remettre à une personne qui pût servir dans les guerres, ce que ce religieux n'ayant pas fait, les gens du duc avaient saisi cette terre. Aubret, III, 65.

(3) Guichenon, t. II, page 423 du manuscrit des PP. Jésuites de Lyon.

(4) Varennes-Rappetour, fief en Lyonnais, paroisse de Theizé, passa, vers 1710, à Claude Brossette, ci-devant nommé, p. 109. Voir sa lettre à Boileau, sous la date du 15 août 1710, à ce sujet. L'acte de foy et hommage est aux archives du département du Rhône, c. 626 — 39, sous la date du 23^e janvier 1722.